

MAC Travaux en Hauteur

TH

Cette formation a pour objectif de répondre aux exigences actuelles en matière de travaux en hauteur. La Directive Européenne du 27 juin 2001, reprise par le Décret du 1^{er} septembre 2004 et la Circulaire du 27 juin 2005 précisent le contexte et le cadre d'intervention des travailleurs exposés aux risques de chute. Le code du travail reprend en détail ces grandes orientations.

Présentiel - Synchron

Article R4323-106 du code du travail :

« Le chef d'établissement doit faire bénéficier les travailleurs qui doivent utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement de protection individuelle... »

Tous les travailleurs exposés aux risques de chute doivent donc avoir été formés aux techniques d'assujettissement antichute (accès et positionnement au poste de travail), spécifiques à leur domaine d'intervention.

Dans le cas où la configuration de travail pourrait impliquer une chute avec suspension dans le harnais, et en l'absence d'une organisation des secours interne à l'environnement du chantier, l'opérateur doit avoir été formé à une procédure de sauvetage simple et efficace afin de pouvoir porter secours à un équipier en détresse.

Art. R. 4141-13 et R. 4141-17 du code du travail.

L'employeur doit ensuite formaliser leur habilitation à effectuer des travaux en hauteur et veiller à ce qu'ils soient recyclés « aussi souvent que nécessaire ».

Objectifs

Les stagiaires devront acquérir les connaissances de base et une pratique suffisante pour évoluer en toute sécurité en hauteur, et ce conformément à la législation en vigueur. Ainsi, en fin de formation, les stagiaires :

Connaîtront les évolutions du cadre légal, réglementaire et normatif de l'exercice des métiers de la hauteur.

Auront eu un rappel des techniques d'évolution en hauteur

Auront eu, le cas échéant, un rappel des techniques d'équipement d'un poste de travail en fonction antichute

Auront eu un rappel des impératifs de secours à un équipier suspendu, en détresse vitale.

Les + métier

Les modalités de formation sont conformes à la recommandation AFNOR FD S71-521 - Avril 2020



Public Visé

Tout opérateur exposé aux risques de chute en hauteur nécessitant le port d'un harnais



Pré Requis

- Être majeur,
- Comprendre, lire et écrire le français,
- Ne pas présenter de contre-indications à la pratique du travail en hauteur et au port du harnais.
- Avoir suivi une formation initiale au travail en hauteur conforme aux recommandations

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

1. Rappel des connaissances de la législation en vigueur (QCM)
2. Rappel des connaissances pratique des chutes (facteurs, force choc, tirants d'air...)
3. Rappel des conséquences physiologiques d'une chute
4. Rappel de l'utilisation des systèmes antichute
5. Rappel de l'utilisation des systèmes de maintien au travail
6. Rappel sur la progression sur lignes de vie fixes ou temporaires
7. Rappel sur l'équipement des ancrages et lignes de vie temporaires
8. Rappel sur l'alerte et la gestion d'un équipier en détresse dans son harnais
9. Rappel de l'évacuation d'un équipier à l'aide d'un évacuateur normé
10. Attitude professionnelle, écoute

Parcours pédagogique

Module Théorique : Durée : 3,5 heures

- Connaissance de la législation en vigueur
- Connaissances des EPI contre les chutes, des différents systèmes antichute.
- Les notions de facteur de chute, force choc et tirant d'air.
- Théorie des ancrages temporaires (sangles EN 795B) et des lignes de vie (EN 795C). Notion d'irréprochabilité.
- Les conséquences physiologiques d'une chute

Module pratique : Durée : 3,5 heures.

- Mise en place et ajustement d'un harnais antichute EN 361
- Progression à l'aide de systèmes antichute sur supports variés : lignes de vie, enrouleurs, pylône, toiture...
- Mise en place d'un poste de travail irréprochable (suivant les besoins)
- Appréhender le secours à un équipier en difficulté

Méthodes pédagogiques

- Exposé didactique à l'aide de supports audio-visuels
 - Travaux pratiques et démonstrations
 - Exploitation individuelle et démonstration de chacun
- Un fascicule de cours spécifique est remis en début de formation

Moyens pédagogiques

Les EPI individuels et collectifs sont fournis.

Qualification Intervenant·e·s

Formateurs en travaux en hauteur avec une solide expérience de terrain

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation du candidat a été effectuée en interne suivant deux méthodes, le contrôle continu effectué par notre formateur ainsi qu'un examen théorique sur papier. A l'issue de ces diverses évaluations, nous attestons que le stagiaire a répondu de manière satisfaisante à l'ensemble des exigences liées à la validation de ces modules.

Modalités d'accessibilité handicap

Afin de garantir l'accessibilité de nos formations, toute personne en situation de handicap ou rencontrant une problématique spécifique (moteur, sensoriel, visuel, auditif, psychique, cognitif, mental, de santé, autre) est invitée à contacter notre référent handicap, au 05 65 69 62 64, afin d'envisager les adaptations nécessaires.



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

De 4 à 8 Personnes



Contactez-nous !

Cédric CAPONE
Responsable pédagogique

Tél. : 05.65.69.62.64
Mail : contact@hauteur-securite.fr